

Service gestion des volontaires

ARRÊTÉ

portant changement d'affectation du
caporal Grégory DELABRE au CIS
ST SULPICE

Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la sécurité intérieure et notamment le Livre VII de la
partie réglementaire,

VU la demande de changement d'affectation de Monsieur Grégory
DELABRE du service départemental d'incendie et de secours du PAS-DE-
CALAIS au service départemental d'incendie et de secours du TARN,

VU le certificat médical d'aptitude physique en date du 14/04/2016 ,

VU l'avis favorable du comité de centre du CIS ST SULPICE,

Sur proposition du directeur départemental du service d'incendie et de
secours du Tarn,

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Monsieur Grégory DELABRE, né le 23 mars 1972 à LENS (62), est engagé au corps départemental des sapeurs-pompiers du TARN, en qualité de sapeur-pompier volontaire au grade de caporal, affecté au centre de secours de ST SULPICE, pour une durée de 5 ans, à compter du 14 avril 2016.

Article 2 : M. le directeur départemental du service d'incendie et de secours du Tarn, chef du corps départemental, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du service départemental d'incendie et de secours du Tarn.

A Albi le : **03 MAI 2016**

Le président du conseil d'administration
du SDIS




Michel BENOIT

Certifié exécutoire compte tenu de la réception
en préfecture le :

et de la notification à l'intéressé(e) le

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.